Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue
Yacht Club - Quai d'Escale 30240 LE GRAU DU ROI
Tel/fax : 04 66 53 19 32 Port : 06 23 21 12 44
Site : www.asppc.e-monsite.com - Email: asppc.adherents@gmail.com

REGLEMENT DU RALLYE LES COPAINS D' A BORD

1- ORGANISATEUR:

L'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue (ASPPC) organise le Rallye les Copains D'A Bord, avec les Associations de:
Des Plaisanciers du port de la Grande Motte (APPGM),
L'Amicale Sportive de Palavas les Flots (ASPPF),
La Société Nautique de Sète.
Des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC)

Qui se déroulera du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2019.

2- DENOMINATION :

Il s'agit d'un rallye côtier baptisé **"RALLYE LES COPAINS D'A BORD"**

3- BUT :

La démarche de cette manifestation est de réunir différents ports du Languedoc pour naviguer ensemble.(voiliers ou moteurs)

DANS UNE AMBIANCE DE CONVIVIALITE ET SECURISANTE.

Il n'est pas question de compétition

L'ACCENT EST MIS SUR LA CONVIVIALITE ET UNE NAVIGATION FAMILIALE

Ce rallye doit permettre à tous les plaisanciers de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

4- QUI PEUT PARTICIPER :

Tous les voiliers habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, de port en port en compagnie d'autres plaisanciers .
Les bateaux à moteurs (pouvant rapidement intervenir en cas de besoins) sont les bienvenus.
Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation et avoir à bord l'armement minimum obligatoire, Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

5- DATE :

La date es t fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires.
Le Rallye se déroulera du mercredi 8 mai au matin au dimanche 12 mai au soir, avec escales, repas ou apéritif dinatoire.

Rassemblement le mardi 7 mai à Port Camargue accueil des participants à partir de 16 heures suivi le soir d'un apéritif.
Le 8 mai petit tour dans la baie d'Aigues Mortes jusqu'a la cardinale de l'Espiguette pour finir à la Grande Motte avec apéritif.
Le 9 mai direction le Cap D'Agde avec un repas le soir.
Le 10 mai direction Sète avec un petit tour au large suivant la météo suivi d'un repas le soir.
Le 11 mai direction Palavas suivi d'un repas le soir.
Le 12 mai direction Port Camargue suivi d'un apéritif dinatoire.

6- **COUVERTURE :**

Les bateaux participants cette manifestation doivent obligatoirement avoir une assurance RC.
Pour ce " rallye "une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur.

7- **COÛT DE LA PARTICIPATION** :

Le coût de cette participation doit être modéré. il est fixé par le comité d'organisation. les fonds reçus doivent servir aux frais communs(apéritifs, repas, prix d'escale dans certains ports, etc...)
COÛT = 95 € par personne de plus de 12 ans. Toutefois, en cas de bilan déficitaire un complément pourra être demandé aux participants.

8- **PARCOURS :**

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo).pour cette année les étapes ne dépasserons pas 35 Miles Nautique. Avec l'obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. en cas d'impossibilité il est impératif de prévenir l'organisation en précisant l'heure d'arrivée prévue. Pour faciliter les manœuvres, il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre 17 et 18 heures prendre contact avec le membre précurseur nommé par l'organisation qui aura préparé l'accueil avec la capitainerie par VHF ou téléphone.

Mercredi 8 mai Port Camargue - la Grande Motte
Jeudi 9 mai La Grande Motte - Cap D'Agde
vendredi 10 mai Cap D'Agde- Sète
Samedi 11 mai Sète - Palavas
Dimanche 12 mai Palavas - Port Camargue

Un accueil est prévu à Port Camargue pour le Mardi au soir et le dimanche 12 mai au soir

9- **BRIEFING :**

Le briefing vous sera communiquée.au moment de l' apéritif. L'heure du départ et les conditions de navigation seront évoquées.

10- **APPAREILLAGE :**

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. une fois la passe franchie, les bateaux se rassembleront devant l'entrée du port et la flotte pendra le départ donné par le comité d'organisation.

11- PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux bateaux en difficulté et doit immédiatement le signaler au comité d'organisation et aux autres bateaux de la flotte pour un risque minime. Toutefois en cas de risque important l'alerte devra être immédiatement signalée aux services compétents sur la canal 16 ou par téléphone en composant le N° 196.

12- **LES REGLES A RESPECTER :**

Seules les règles du R.I.P.A.M (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

UNE VEILLE PERMANENTS SUR LE CANAL 72 DE LA V.H.F EST OBLIGATOIRE

13- **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et de tous documents à jour (assurance, radeaux de survie, etc....)
ne pas oublier votre carte identité.

14- **LES INSCRIPTIONS :**

les inscriptions doivent parvenir à la cellule organisation au plus tard le 23 Avril 2019, en fonction des réservations nous prolongerons cette réservation au 30 Mai.

ELLES SERONT CONSIDEREES COMME VALABLES QUE SI ELLE SONT ACCOMPAGN2ES DU REGLEMENT;

Une fiche d'enregistrement devra être établie par les participants et sera adressée à votre association organisatrice accompagné du chèque d'un montant de 95€ par participants. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à 6 par association partenaire de telle façon que le nombre total soit au maximum de 36 bateaux.
Les inscriptions seront prises par ordre chronique, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles de dernière minutes.

15- **ESCALES :**

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.
Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau.

De par son inscription, chaque skipper accepte l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées au places disponibles dans les ports.

16- **CONDITIONS DE PARTANCE :**

Nous sommes en vacances, nous n'avons pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux skipper de prendre la mer, c'est uniquement sous sa responsabilité que le bateau prendra le départ de l'étape.

17-**REMISE DES RECOMPENSES :**

Un" JEU "sera organisé chaque jour. Aucune aide extérieure (interne, téléphone, etc...) ne sera admise.

Des récompenses seront distribuées par les clubs de l'escale lors du repas du soir ou apéritif aux vainqueurs désignés par un jury de ladite escale.

18- **SOIREES :**
A chaque étape un apéritif ou buffet dinatoire ou repas sera pris en commun et inclus dans le forfait d'engagement, l'organisation en incombe à l'association du port, qui en assure la logistique.

Pour faciliter l'organisation et dans le cas où les participants non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (25€ par personne par repas et de 10€ pour les apéritifs)

SERA PRISE AU PLUS TARD A LA REMISE DES INSCRIPTIONS LE 23 AVRIL 2019

Ce règlement compte tenu de l'esprit de la manifestation entre personnes animées d'un esprit de convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers pour faciliter le travail des organisateurs, les aider et pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'événement de ce type.

Contacts ASPPC: Jean Perrin président de l'ASPPC, Tel: 06 80 13 82 26
Jean Louis Thiry Tel: 06 82 39 24 44

-

BONNE NAVIGATION A TOUTES ET A TOUS